



## **PLFSS 2011: DEUX GRAVES MENACES POUR NOTRE ACTIVITE: LE DEPLAFONNEMENT DES COTISATIONS MALADIES ET L'ABSENCE DE SOLUTION POUR LA RCP.**

Chers confrères,

Nous suivons étroitement pour vous depuis le début les discussions au parlement sur le PLFSS 2011.

Le gouvernement et les parlementaires (à l'exception de ceux qui nous aident depuis longtemps) se livrent avec mépris à deux nouvelles agressions de notre profession.

Tout d'abord, les députés, en première lecture, ont voté un sous amendement du gouvernement (numéro 730) qui déplafonne potentiellement nos cotisations maladies puisqu'il dit :

**"les cotisations maladies dues par les professionnels médicaux et paramédicaux sont dues sur l'intégralité des revenus qu'ils perçoivent".**

Nous organisons la riposte au sénat cette semaine, avec un contre amendement, mais cela est difficile, car c'est le ministère des finances qui est à l'origine de cette attaque.

Je vous joins le communiqué que nous diffusons largement à la presse et aux parlementaires.

(pour info nous avons été les premiers et les seuls pour l'instant à mettre en évidence ce problème: les syndicats poly catégoriels semblent revenir à leurs habitudes une fois les élections passées).

" Les députés viennent d'adopter le sous amendement 730 proposé par le gouvernement lors du vote du PLFSS 2011.

Celui-ci prévoit que « les cotisations maladies dues par les professionnels médicaux et paramédicaux sont dues sur l'intégralité des revenus qu'ils perçoivent".

Autrement dit, subrepticement, les cotisations maladies des médecins et autres auxiliaires médicaux vont être déplafonnées et faire un bon considérable.

Cette mesure discriminatoire (puisqu'elle ne concerne pas les autres professions libérales comme les architectes, les avocats ou les notaires) est de nature à déstabiliser l'équilibre financier fragile des cabinets médicaux, dont les charges augmentent tous les ans sans aucune revalorisation tarifaire.

**Comme l'assurance professionnelle qui a augmenté de 1800 % en 20 ans contre 250 % pour l'inflation alors que les tarifs des actes chirurgicaux et anesthésiques n'ont augmentés que de 6,5 %!!!!**



Nous dénonçons une politique incohérente qui fragilise les activités indispensables de chirurgie et d'obstétrique libérale dont les responsables de l'assurance maladie répètent qu'elle coute moins cher que l'hospitalisation publique?

**Quel système de soin le gouvernement souhaite-t-il voir émerger en France ?**

**Il faut faire un choix politique courageux ;**

**Ou nous sommes des vrais libéraux, auquel cas il faut cesser de nous contraindre et libérer nos tarifs afin de faire suivre les charges et les gains**

**Ou nous sommes dans le système conventionnel et cesser de restreindre les avantages sans discussions conventionnelles!!**

Les anesthésistes, chirurgiens et obstétriciens du syndicat LE BLOC demandent avec fermeté aux sénateurs et au gouvernement de supprimer cette mesure catastrophique.

Dr Didier Legeais, vice président UCDF  
Dr Jérôme Vert, secrétaire général AAL  
Dr Jean Marty, secrétaire général SYNGOF"

Enfin l' amendement qui devait être soumis aux députés pour mettre fin a nos trous de garanties en RCP n a même pas été soumis au vote pour des prétextes fallacieux.

Mais nous continuons le combat au sénat cette semaine soyez en certain.

Nous continuerons de vous tenir informé de la situation

amitiés confraternelles

Jérôme VERT (secrétaire général AAL)